

# ROUBAIX

## ETRE ET PARAITRE

Le singe qui fait le parade sur les tréteaux de la Croix prend facilement son désir pour la réalité. Le pauvre singe qui ne peut annoncer à ses lecteurs qu'il est enfin parvenu à acquérir la qualité de créature humaine — ce serait un mensonge conscient et son confesseur lui refuserait l'absolution — en est réduit à énoncer des mensonges inconscients.

Il a vu, dans un rêve, la tiere du Papo rayonner sur le monde; il a senti sa poche s'empirer d'écus: il a associé, en songe, à la débaie socialiste, et dans un accès de somnambulisme épiphétique, il annonce, il proclame cette débâie qui n'existe que dans son embryon d'imagination.

En se grattant les callosités... faciles (soyons poli) ce ouistitou prend texture du peu d'assistant qu'il y avait à deux réunions organisées par le Parti ouvrier: l'une rue du Grand Chemin, l'autre rue de Baval, pour avancer que l'idée socialiste est en baisse à Roubaix.

S'il avait passé quelques minutes sur le seuil des salles où ont été données les deux conférences, il se serait rendu compte de la cause qui a motivé l'absence de beaucoup d'ouvriers. Ceux-ci venaient, jelaient un coup d'œil dans la salle et,apercevant une demi douzaine de mouchards patronaux qui, depuis quelque temps, ont pris l'habitude de fréquenter nos réunions publiques, s'en retournaient en maugréant...

Mais que le singe Pascal se rassure! nous pouvons lui certifier que les adhérents à l'Union Républicaine Sociale sont plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été — et que ce ne sont pas les 600 (pas un de plus, pas un de moins) de l'Union sociale et patriote qui pourront assurer contre nos forces, et malgré les boniments des Pascal et autres, la victoire au candidat des curés.

Louis MARLE.

## PARTI OUVRIER. - SECTION ROUBAISE

Le groupe « Les Durs à vaincre » se réunira le vendredi 31 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, en son local habituel. Très urgent.

## LES FANTASIES DU "JOURNAL DE ROUBAIX"

Le Journal de Roubaix publiait, hier, l'information suivante:

« Les candidats collectivistes aux élections législatives. — Dans la nomenclature que nous avons donné, hier, des candidats entre les trois listes militaires du parti collectif devaient faire les choix, nous avons volontiers renoncé à cette nomenclature. On nous assure que M. Barbare, conseiller municipal, se trouvait également sur les rangs avec MM. Lafarge, Delphin Dumortier et Ducreux, le candidat désigné. »

Nous ne savons à quelles considérations le Journal de Roubaix a bien pu être

**Beaucoup de bruit pour rien**

La mairie de Roubaix donne, au sujet de l'affaire Ozeg, venant de Charbourg un résultat exact qu'il convient de re-tailler.

Cet individu, arrivé à Roubaix le samedi 25, soi disant à obéir ce même jour un billet de logement qui lui a été délivré par la police.

Le lendemain dimanche, il s'est présenté au domicile particulier de M. le maire, qui, en raison de la fermeture des bureaux, s'est engagé à se rendre pour ce jour à la boutique de pain et à revenir le voir le lendemain.

Le lundi, M. le Maire de Roubaix recevant Ozeg à l'Hôtel de Ville, lui délivra pour lui et les siens, des billets de logement pour deux jours, et l'invita à se présenter au bureau de bienfaisance pour recevoir des secours. M. le Maire ajouta qu'il avait des amis administrateurs du Bureau de bienfaisance, tait avis de l'aviseur Ozeg qu'il se tiendrait à sa disposition.

Osez, malgré cette première invitation et une nouvelle qui lui fut faite mercredi, n'est présent à un bureau de bienfaisance, ou M. Avid Lombard l'a vainement attendu, mardi et mercredi. Ozeg a ainsi refusé les secours qui lui étaient offerts.

Jamais M. le Maire de Roubaix n'a invité un individu à se rendre à Tourcoing.

## TOURCOING

### Vol avec effraction

La nuit dernière, vers 11 heures 1/2 du soir, deux voleurs, dont l'inconnu, se sont introduits chez M. Arthur Depers, 36, rue de l'Epeule, en fracturant la porte d'entrée et ont volé quatre médailles de Lourdes (1).

On se demande vainement ce qu'ils ont bien pu en faire.

### Une expulsée

La nommée Philomène Blockman, âgée de 22 ans, demeurant à Hergnies et à laquelle le territoire français avait été interdit en vertu d'un arrêté d'expulsion, a été rencontrée, hier après midi, par les agents en faction, et mise en état d'arrestation.

### Quand ils sont gris

Il y a des gens qui sont bien curieux quand ils ont trop levé le coude. Benjamin Bavez, 25 ans, garçon de cuisine au café du cercle, rue du Curé, s'en va, lui briser les carreaux à l'Hôtel de France, sur la Grande Place.

C'est pour cela que mardi soir, à 11 h 1/2, on le conduisait au dépôt.

Médéric Leblebici, âgé de 66 ans, ménageur, demeurant rue Dampierre, court Jonville, est une vieille récidiviste de l'ivrognerie. Le même jour, à 7 h. 1/2, on le trouva couché sur le trottoir de la rue des Charpentiers, absolument ivre mort.

Il fallut la mettre sur un camion pour la conduire au violon, où elle a passé la nuit.

### Escroquerie

La police de Roncq a arrêté hier l'escroc Ghislain Charles, 30 ans, domestique, inculpé d'escroquerie, au préjudice de Mme Davoisine de Tourcoing.

### Conseil municipal

A l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore reçu le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

## DERNIERS ÉCHOS LILLOIS

### Caisse nationale des retraites

Aux termes d'un décret inséré au Journal officiel, le taux de l'intérêt composé du capital dont il est tenu compte dans les tarifs après lesquels est à levoir le montant de la rente viagère à servir aux déposants de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse est fixé à 3,90 %.

« Vous me feriez un grand plaisir de bien vouloir reproduire la rectification suivante en réponse à l'information fantaisiste parue dans votre journal et ayant pour titre : « Les candidats collectivistes aux élections législatives » :

« J'aime à croire que ces renseignements donnés, me détestant sur l'air des plus populaires brigues à la place du candidat n'étaient qu'une œuvre d'un menteur et si ce n'est pas cela ce serait donc l'œuvre de personnes intéressées voulant en pareille circonstance, se faire les censeurs de ma conduite et me rendre suspect envers mes électeurs, en me confondant avec le parti collectif. »

« Pour finir, je vous avoue franchement que si j'étais dans l'embarcation du choix, je donnerais plutôt ma voix à des collectivistes qu'à des caméliens qui se sont répudialement déclarés. »

« En vous remerciant, je vous prie, monsieur le directeur, de recevoir mes sincères salutations. »

Gaston BARBARIE,

conseiller municipal.

Nous n'avons pour aujourd'hui, rien à ajouter à la lettre de M. Barbarie.

Telle montre au moment, siem la mauvaise foi, tout au moins la fausseté des renseignements, dont s'inspire le Journal de Roubaix.

Les dernières sorties nullement surpris de voir que l'opposition et la C.R.D. se reproduisent aujourd'hui l'information publie hier par la feuille de M. Reboux.

C'est sans doute elle que le syndicat des journalistes bourgeois a chargé de lancer le canard.

### La grève du tissage Harinkouch

Cette grève continue et le patron n'a pas voulu recevoir, hier, une délégation qui s'est présentée.

Six grévistes ont repris le travail, mais nous déclarant que ce sont des renouvellements de patrouille qui sont venus de patrouille qui en sont cause.

Il nous signalent ce fait particulier que M. Harinkouch aurait écrit à un gréviste, dont le père est descendu à la main dans son établissement, pour le prévenir que si il ne rentrait pas à l'usine il aurait privé le père de son travail.

C'est là, si le fait est exact, un acte de pression qui constitue une véritable entorse à la liberté du travail et qui comporte un auteur sur les bancs de la correctionnelle, où la loi était appliquée à tort.

Les grévistes se réunirent, ce matin, pour voir quelle attitude ils vont prendre.

### Incidéne rue Daubenton

Dans l'avant-dernière nuit un incendie a consumé un tas de paillassements d'anciens briquetiers situés au bout de la rue Daubenton.

Les pompiers n'ont pas été sur les lieux car le toit a été démonté pour empêcher la paillasse de brûler. Et il n'y a eu que des dégâts légers.

Le lendemain, tout porté à croire que cet incendie a été allumé par une main criminelle,

**ON DEMANDE** à acheter d'occasions un Camion, dit Comte G...

... et un haquas pour vins et liqueurs.

S'adresser au bureau du journal.

## Faculté de Médecine

### Consultations gratuites

Saint-Sauveur. — Médecine, professeur Lemoine, lundi, mercredi, vendredi à 10 heures. — Chirurgie et gynécologie, professeur Polet, mardi, jeudi, samedi à 10 h 30 heures 1/2. — Maladies cutanées et syphilitiques, professeur Chirat, tous les jours, à 10 h 30 heures 1/2. — Maladies des yeux, professeur Lapergonne, tous les jours, à 10 h 30 heures 1/2. — Electrothérapie, professeur Doumen, tous les jours, à 8 heures 1/2. — Maladies chirurgicales des enfants et orthopédie, professeur Phocas, mardi, vendredi, samedi, à 9 heures 1/2. — Maladies des voies respiratoires, professeur Auzet, tous les jours, à 9 heures 1/2. — Consultations pour les femmes et les nouveau-nés, professeur Gauard, mardi, à 11 h.

Étapes, Jeudi : Aux GALERIES LILLOISES

### Néurologie

On annonce la mort de M. Auguste Sainton, commissaire spécial à Bozon (Villem), décédé subitement le 26 décembre à l'âge de 59 ans.

M. Sainton a été, pendant un an environ, commissaire de police à Lille, qui Saint Maurice

### L'Universel

De l'Orient vermeil au froid septentrional, Désolé qui s'écrit au sein qui s'allume, C'est partout le Con o, ce merveilleux savon, Qui blanchit les humains, les lave et les purifie.

### Bonhomer, au parfumier Victor Vaissier.

### MENUS FAITS

**Double extradition.** — Les nommés Félix Stroobant, 36 ans, tailleur d'abits, Bache Schenckwitz, 29 ans, qui étaient recemment venus se tenir à Lille rue du Juiver, ont été arrêtés hier, à leur domicile, par agents de la police.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

Après les formalités d'usage, ils seront remis entre les mains de la gendarmerie.

**Homme-pain.** — Le sieur Léon L... 52 ans, coiffeur, sans domicile, a été arrêté pour meurtre.

Ces deux individus ont été condamnés par justice brige à 2 ans de prison, pour excitation de meurtres à la débauche.

&lt;p